

Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau

Communiqué de presse – Mars 2017

Fontainebleau, vendredi 31 mars 2017

La communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau a adopté son premier budget.

Réuni ce jeudi 30 mars, à Samois-sur-Seine, le conseil communautaire du Pays de Fontainebleau, présidé par Pascal Gouhoury, a adopté le premier budget de ce nouvel ensemble intercommunal, regroupant vingt-six communes pour près de 70 000 habitants. Le conseil a approuvé le budget principal à l'unanimité des votants (deux abstentions).

Maîtrise de la pression fiscale.

Ce budget se caractérise par une maîtrise de la pression fiscale.

En effet, la communauté d'agglomération est issue de la fusion de deux communautés – Pays de Fontainebleau, Entre Seine et Forêt – et d'une extension à dix-huit communes issues de trois autres communautés – Pays de Bière, Pays de Seine, Terres du Gâtinais, où les taux d'imposition applicables en 2016 étaient différents.

Le conseil communautaire a fait le choix d'un lissage sur la période la plus longue autorisée par la loi, à savoir douze ans, pour la contribution foncière économique et les parts communautaires sur la taxe d'habitation et sur le foncier bâti, correspondant à un niveau moyen égal à celui de 2016 sur les deux communautés ayant fusionné. Cette disposition garantit à chaque contribuable une variation très faible de son impôt intercommunal, à la hausse comme à la baisse, de quelques euros par an.

Sur le foncier non-bâti, le conseil communautaire a décidé de supprimer la part intercommunale : il s'agit d'un geste politique fort à l'égard du monde rural et de l'activité agricole.

Le budget 2017 de la communauté d'agglomération s'élève globalement à 44,4 K M€, dont 35,2 M€ de fonctionnement et 9,2 M€ en investissement, répartis sur un budget principal et six budgets annexes, dont l'eau potable et l'assainissement. Sur le seul budget principal, les dépenses réelles de fonctionnement représentent 32,8 M€, l'investissement près de 6 M€.

Le principal poste de dépenses en fonctionnement correspond à des reversements, au titre de la péréquation entre territoires (7,8 M€) et à destination des communes membres (6,4 M€). La collecte et le traitement des ordures ménagères représentent 7,8 M€. Les autres charges permettent à la communauté d'assumer les compétences transférées par les communes : développement économique, aménagement de l'espace, habitat, transports... et la gestion d'équipements structurants : stades Philippe Mahut et Pierre de Coubertin, piscine de la Faisanderie, Grand Parquet...

Investissement soutenu et désendettement.

Sur l'investissement, la communauté d'agglomération va poursuivre en 2017 des opérations initiées par les communautés de communes antérieures : réaménagement de l'accueil de loisirs (à Cély), viabilisations nécessaires à la mutation des anciens terrains militaires du Bréau (à Fontainebleau), extension et amélioration de la base nautique de La Magdeleine (à Samois-sur-Seine), aménagements sur le site du port de Valvins (à Avon), couverture et réhabilitation de courts de tennis (à Bourron-Marlotte).

La communauté d'agglomération inscrit ces opérations dans le cadre des nouveaux dispositifs contractuels de la région Île-de-France et du département de Seine-et-Marne, permettant d'assurer un rythme significatif d'investissements tout en limitant le recours à l'emprunt.

2017 sera ainsi marqué par un désendettement de la communauté : tous budgets confondus, pour près de 2,4 M€ de remboursement de la dette en capital ; il n'est prévu cette année de recourir à l'emprunt qu'à hauteur de 0,7 M€, soit un désendettement de 1,7 M€.

Contact presse :

Juliette CHABOT : 06 45 93 70 99 – juliette.chabot@pays-fontainebleau.fr